



MES LOISIRS TOUTE L'ANNÉE !

NOTICE DE PRÉ-INSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS

- PÉRIODE SCOLAIRE 2023/2024 -
Les mercredis en Accueil de Loisirs

2023
2024

Pré-inscriptions du lundi 19 juin au vendredi 7 juillet 2023
Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée et tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

PRÉ-INSCRIPTION PAR LE PORTAIL FAMILLE

(<https://portail.berger-levrault.fr/ARPEJ-REZE44400/accueil>)

OU PAR LE FORMULAIRE PAPIER.

**Selon les périodes et les niveaux d'inscription,
un délai supplémentaire peut être proposé.**

LES MERCREDIS PÉRIODE SCOLAIRE

EN ACCUEIL DE LOISIRS

ÉCOLE DE VOTRE (VOS) ENFANT(S) ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIÉ RESTAURANTS SCOLAIRES

LES MATERNELS

3/5 ANS

Jean Jaurès	Jean Jaurès	Jean Jaurès
Plancher		
Le Corbusier		
Salengro	Salengro	Salengro
Ouche Dinier	Chêne Gala	Chêne Gala
Les 1/2 journées		
Pauline Roland	Château	Château
Port au Blé		
La Houssais	La Houssais	La Houssais
Château Sud		
Ragon	Ragon	Ragon
Chêne Creux		
Hors communes		
École privée* Saint Joseph, Saint Anne, Notre Dame, Saint Paul	Accueil de Loisirs à proximité du domicile	

*Sous réserve de places disponibles

ÉCOLE DE VOTRE (VOS) ENFANT(S) ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIÉ RESTAURANTS SCOLAIRES










LES ÉLÉMENTAIRES

6/10 ANS

Jean Jaurès	Jean Jaurès	Jean Jaurès
Plancher		
Le Corbusier		
Salengro	Salengro	Salengro
Ouche Dinier	Chêne Gala	Chêne Gala
Les 1/2 journées		
Pauline Roland	Château	Château
Port au Blé		
La Houssais	La Houssais	La Houssais
Château Sud		
Ragon	Praud	Ragon
Chêne Creux		
Hors communes		
École privée* Saint Joseph, Saint Anne, Notre Dame, Saint Paul	Accueil de Loisirs à proximité du domicile	

*Sous réserve de places disponibles

LES HORAIRES EN ACCUEIL DE LOISIRS

-  **Le matin**
Arrivée des enfants à l'école à partir de 8h30.
-  **À partir de 11h45**
Arrivée des animateurs de l'association ARPEJ-Rezé dans les écoles : les enfants passent de la responsabilité de l'école à celle de l'Accueil de Loisirs.
-  **Trajet des enfants accompagnés des animateurs, de l'école vers l'Accueil de loisirs, en car ou en pédibus.**
-  **À partir de 12h15**
Déjeuner : entre 45 minutes et 1 heure.
-  **À partir de 13h15**
Sieste ou relaxation pour les plus petits et jeux calmes pour les plus grands.
-  **Entre 13h30 et 14h00**
Accueil des enfants qui viennent à la 1/2 journée (uniquement au Chêne Gala).
-  **À partir de 14h00**
Activités manuelles, physiques sportives et culturelles...
-  **À partir de 16h30**
Le goûter, élaboré dans le respect de l'équilibre alimentaire.
-  **De 17h15 à 18h30**
Les parents ou les personnes autorisées viennent chercher les enfants : pour les nouvelles familles, une pièce d'identité pourra vous être demandée.



L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

| CHARGÉE D'INCLUSION → 02.51.83.79.20 | handi@arpej-reze.fr |

Toutes nos structures sont accessibles pour favoriser un accompagnement adapté et de qualité. Chaque inscription d'enfant en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers est dialoguée avec la famille (lieu, rythme d'accueil,...). Suivant les besoins de l'enfant, différentes formes d'accompagnements et d'aménagements spécifiques peuvent être envisagés.



LES MODALITÉS DE PRÉ-INSCRIPTION

Pré-inscriptions du lundi 19 juin au vendredi 7 juillet 2023.

Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée et tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Les dossiers de pré-inscriptions sont disponibles au siège de l'ARPEJ-Rezé, par téléchargement sur notre site web www.arpej-reze.asso.fr ou par l'intermédiaire du portail famille si vous possédez un compte BL enfance : <https://portail.berger-levrault.fr/ARPEJ-REZE44400/accueil>

Il peut être envoyé par mail à l'adresse suivante : contact@arpej-reze.fr, par courrier postal ou déposé dans la boîte aux lettres de l'association.

VALIDATION

Vous recevrez une validation d'inscription dès que votre dossier sera traité. Il vous appartiendra de vérifier sur le portail famille, les informations sur l'Accueil de Loisirs et les dates validées.

En cas d'impossibilité de valider vos choix, l'accueil inscription prendra directement contact avec vous pour vous proposer les accueils disponibles.

LES TARIFS

Les tarifs sont disponibles au siège de l'ARPEJ-Rezé ou sur notre site internet → Rubrique → Inscriptions

MODALITÉS DE FACTURATION

La présence de votre enfant est prise en compte dès que l'inscription est validée administrativement. La constitution des équipes et les commandes de repas sont effectuées au regard de ces pré-inscriptions (10 jours avant).



La facturation s'effectue à mois échu.

DÉLAI D'ANNULATION ET EN CAS D'ABSENCE

Vous pouvez **annuler** l'inscription de votre enfant :

Les mercredis : jusqu'au mercredi midi, 15 jours avant celui-ci.

En cas d'absence, vous devez **obligatoirement informer l'accueil-inscription** par téléphone au 02 51 83 79 20 ou par mail : contact@arpej-reze.fr

Il vous sera demandé un justificatif tels qu'un certificat médical ou une attestation de l'employeur certifiant un changement de planning. Ces motifs feront l'objet de l'annulation de la facturation.

LES HORAIRES DU SIÈGE

Horaires d'ouverture en - VACANCES SCOLAIRES - + L'ÉTÉ

Lundi, mercredi et vendredi :
de 8h30 à 12h30

Mardi et jeudi :
de 13h30 à 17h00

Horaires d'ouverture en - PÉRIODE SCOLAIRE -

Lundi et mercredi :
de 8h30 à 12h30
de 13h30 à 17h30

Mardi et jeudi :
de 13h30 à 17h30

Vendredi :
de 8h30 à 12h30



116 rue de la Classerie
44400 REZÉ

02 51 83 79 20
www.arpej-reze.asso.fr
contact@arpej-reze.fr

LA COMMUNICATION DE L'ARPEJ-REZÉ



LE SITE INTERNET

www.arpej-reze.asso.fr

Retrouvez sur notre site internet, toutes les informations nécessaires pour inscrire de votre enfant en Accueil de Loisirs & au Club J.

SUIVEZ-NOUS



LES RÉSEAUX SOCIAUX

Facebook : ARPEJ-Rezé / Instagram : arpejreze

Facebook : Club J / Instagram : club_arpej



Nos pages Facebook et Instagram permettent de valoriser des animations ou des événements phares vécus par votre enfant durant l'année et pendant les vacances scolaires.